

**Séance du** : 10 avril 2025

n° 18/2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence du premier Vice-Président Mr Christian PORTET.

Mr Serge BARTHES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :****Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CAMINADE, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Olivier GUERRA, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Marius MILHES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, RAMONDA Hervé.

En exercice : 63
------------------

Présents : 32
---------------

**Avait donné pouvoir :**

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Jean LAGOUTTE à Michel FERRET, Patricia MALMAISON à Christian PORTET.

Nombre de voix : 35
---------------------

**Excusés :**

Philippe BARBASTE, Jacques DANJOU, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Christian LAGENTE, Marie-France LOISEL, Daniel RUFFAT, Serge SERRANO.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél.

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE
--------------------

le 22/04/2025
---------------

Application agréée E-legalite.com
-----------------------------------

70\_DE-031-200050938-20250410-18\_2025-BF

## **Objet : Vote du Budget Primitif 2025 du PETR du Pays Lauragais (budget principal)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Monsieur le Vice-Président indique que le budget primitif 2025 a été établi sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires du 27 février 2025 et validé à l'unanimité par le Bureau réuni le 13 mars 2025. Ce budget tient compte de la mutualisation des services avec le GAL des Terroirs du Lauragais permettant l'attribution de subventions Leader et des restrictions budgétaires liées à la perte graduelle de subventions d'ingénierie.

Monsieur le Vice-Président présente les différents éléments pris en compte pour l'élaboration de ce budget primitif 2025 :

- Des charges à caractère général couvrant :
  - o Les dépenses administratives courantes
  - o Les actions du PETR (volet culture, tourisme, transition énergétique, urbanisme...)
- Des charges de personnel
- Des subventions des différents partenaires
- Les contributions des communautés de communes membres
- Des dépenses et recettes d'investissement liées à des travaux d'aménagement des locaux administratifs et des études liées à la révision du SCOT
- Renouvellement matériel informatique nécessaire au bon fonctionnement de la structure

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Vice-Président appelle l'assemblée à se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

**Adopte le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :**

*Budget Principal : budget du P.E.T.R. du Pays Lauragais*

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	921 507 €	921 507 €
Investissement	256 478 €	256 478 €
<b>Total</b>	<b>1 177 985 €</b>	<b>1 177 985 €</b>

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04 31 00 00 00

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Le budget primitif du budget principal est joint en annexe.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,**

Fait à Labastide d'Anjou, le 10 avril 2025

Pour le Président empêché  
Le Vice-Président



Christian PORTET

*Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.*

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. 04

Courriel : [contact@payslauragais.com](mailto:contact@payslauragais.com)

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-031-200050938-20250410-18\_2025-BF